

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 2

Artikel: Aperçu des activités des Nations Unies dans les domaines de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APERÇU DES ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES

dans les domaines de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes

(Suite et fin)

Ce rapport pourrait permettre l'élaboration de projets de recommandations destinées à orienter les gouvernements. Pour que ces projets aient plus de poids, il y aurait peut-être lieu de les soumettre à l'examen de groupes consultatifs d'experts qui pourraient apporter aux projets les modifications nécessaires. Les suggestions ainsi approuvées pourraient ensuite être communiquées aux gouvernements.

Parmi les divers moyens auxquels on peut recourir pour financer un programme de logements à bon marché, il en est deux qui présentent un intérêt particulier : 1^o le financement de la construction de logements par des sociétés coopératives ; et 2^o l'utilisation des fonds de réserve des services de sécurité sociale et des compagnies d'assurance, qui, en investissant leurs capitaux dans des entreprises de construction de logements bien conçus, non seulement leur font produire un intérêt et, dans certains cas, les protègent contre l'inflation, mais aussi – du fait de l'amélioration de la santé des assurés – réduisent les prestations que leurs caisses ont à verser pour maladie ou invalidité.

Recrutement et formation de la main-d'œuvre

Il est évident que la réalisation de programmes de logement exige que l'on dispose d'une quantité suffisante de main-d'œuvre qualifiée, ce qui implique l'amélioration de la formation professionnelle ainsi que la mise au point des méthodes et de l'organisation appropriées en matière de recrutement.

Conditions d'emploi

Comme on l'a dit plus haut, la régularisation de l'emploi dans l'industrie du bâtiment dépend en partie de la stabilité économique générale. Néanmoins, il convient de prendre aussi des mesures dans l'industrie même, notamment en vue de réduire au minimum le chômage saisonnier.

ZONES SPÉCIALES ET GROUPES PARTICULIERS

Zones rurales

Les problèmes relatifs au logement dans les zones rurales méritent une attention particulière en raison du pourcentage très élevé de la population mondiale qui habite dans ces zones, de leur caractère généralement arriéré en ce qui concerne l'habitation, et de l'intérêt qu'il y a à maintenir le travailleur rural en bonne santé. Il est indispensable d'étendre l'étude de l'habitat de façon à englober les améliorations à apporter au cadre dans lequel se situe le village ou l'habitation campagnarde. Il faudrait envisager le problème en fonction des différentes régions.

Pays tropicaux et insuffisamment développés

Environ un milliard de personnes vivent dans les régions tropicales et semi-tropicales du monde. Seul un très faible pourcentage vit dans des maisons convenables ; le reste vit dans des huttes de types divers, dépourvues de l'hygiène la plus élémentaire.

Etant donné le faible revenu de la plupart de ces familles, il faudrait s'efforcer de donner aux populations en question les connaissances requises pour leur permettre de construire des maisons qui soient à la fois hygiéniques et plus confortables. Si les autorités des pays en question faisaient donner un apprentissage et procuraient une aide financière et technique, elles permettraient, en utilisant avant tout la main-d'œuvre que constituent les habitants eux-mêmes, d'apporter des améliorations considérables aux logements existants et de mieux construire les maisons nouvelles, notamment dans les régions rurales. Il faudrait peut-être un certain matériel que l'on ne pourrait pas produire sur place ; mais la dépense pourrait rester modique. Il y aurait donc lieu de s'attacher à réaliser des améliorations de caractère simple que les habitants, bien guidés, pourraient, sans grands frais, apporter eux-mêmes à leurs habitations.

On estime que des réunions d'experts seraient fort utiles, surtout si l'on organise en même temps des stages régionaux auxquels des techniciens de pays voisins pourraient prendre part, en vue d'examiner ensemble les questions qui présentent pour eux un intérêt commun.

Groupes professionnels

Si l'on veut loger dans des conditions satisfaisantes les ouvriers qui doivent habiter dans des maisons ou des cités présentant un rapport étroit avec leur emploi, il faut résoudre certaines questions particulières et, notamment, déterminer :

a) Dans quelle mesure l'employeur est, le cas échéant, tenu de fournir un logement ;

b) Dans quelle mesure il peut, le cas échéant, être aidé par l'Etat ;

c) Dans quelle mesure les groupements de patrons et d'ouvriers doivent, lorsque les maisons sont fournies par l'employeur, participer à l'élaboration et à l'application du système de logements et à l'organisation de la vie collective ;

d) Quelles sont les charges respectives de l'employeur et du locataire en ce qui concerne l'entretien ;

e) Dans quelle mesure les ouvriers doivent être à l'abri d'une expulsion, notamment en cas de conflit avec le patron ou de perte d'emploi ;

f) Si l'ouvrier peut continuer d'occuper sa maison après avoir pris sa retraite ou, en cas de décès de l'employé, si sa veuve et ses enfants mineurs peuvent demeurer dans cette maison.

Ces questions se posent plus particulièrement dans le cas des ouvriers agricoles, de la main-d'œuvre des plantations, des ouvriers employés à l'extraction du pétrole et des mineurs. En outre, il convient de prendre des mesures spéciales à l'égard des ouvriers qui émigrent et de créer notamment pour eux des camps de repos lorsqu'ils doivent faire de longs voyages.

Catégories spéciales

Certaines catégories de personnes, par exemple les aveugles, les mutilés et autres infirmes et aussi les vieillards, peuvent avoir besoin d'habitations d'un genre spécial ou d'aménagements spécialement adaptés à leurs besoins particuliers. Il serait utile de procéder à un échange de renseignements sur les meilleures méthodes employées pour donner satisfaction dans les cas dont il s'agit. Ce service pourrait être complété par la préparation d'une ou de plusieurs études spéciales.

Types d'activité internationale

Il convient également de rechercher quelle serait la meilleure façon de traiter les questions exposées dans les différents champs d'étude et d'activité proposés dans le programme coordonné et quels moyens il conviendrait d'employer pour communiquer les résultats obtenus à tous les intéressés. Les types d'activité internationale proposés dans le rapport sont décrits ci-dessous.

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Publication périodique internationale

L'Organisation des Nations Unies publie un bulletin international : *Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes*. Ce bulletin a pour objet de diffuser les renseignements qui peuvent être utiles, d'une part aux fonctionnaires et administrateurs chargés des décisions de principe et, d'autre part, aux techniciens.

Centre de référence et de documentation

Le Centre de référence de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes créé en janvier 1948 au siège des Nations Unies à New-York doit être maintenu et doit prendre plus d'importance.

Chaque fois qu'on le pourra, il y aura lieu d'envoyer au siège de l'Organisation des Nations Unies, afin de permettre la constitution progressive du centre de documentation, copie de tous les documents bibliographiques rassemblés par les commissions régionales des Nations Unies ou par des organisations régionales. On doit aussi envisager certaines dispositions en vue d'un échange de renseignements entre le Secrétariat des Nations Unies et les institutions spécialisées, en présumant que diverses institutions sont disposées à préparer des fiches de modèle uniforme concernant certaines questions qui les intéressent au premier chef et de les envoyer à l'Organisation des Nations Unies.

Celle-ci organiserait l'envoi des fiches relatives à certains sujets à tous organismes intéressés.

En outre, le secrétaire général recommande dans son rapport que le Secrétariat des Nations Unies, qui a entrepris de créer les rouages nécessaires pour rassembler et échanger la documentation disponible, poursuive son activité en la matière.

Répertoires et manuels

Afin de faciliter la coopération entre les institutions nationales, l'Organisation des Nations Unies prépare actuellement un manuel des organisations internationales, nationales et régionales qui s'occupent de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes. Ce manuel contiendra aussi des renseignements sur les institutions qui poursuivent des recherches dans ces domaines. Bien que ce manuel ne vise pas essentiellement à coordonner les recherches, il fournira peut-être aux nombreuses institutions une indication quant à la mesure dans laquelle une coordination est souhaitable et réalisable.

Résumés de textes législatifs

Afin de donner aux gouvernements et aux autorités locales la possibilité de consulter les textes législatifs en vigueur dans de très nombreux pays, l'Organisation des Nations Unies prépare actuellement un manuel qui résumera les textes législatifs concernant l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes. La question sera abordée sous l'angle historique, afin de montrer la tendance que suit ce genre de législation.

Collection de textes législatifs et administratifs

L'Organisation des Nations Unies se propose en outre de publier une *Collection de textes législatifs et administratifs concernant l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes*, collection dans laquelle les règlements législatifs et administratifs pertinents seraient, soit résumés, soit même, s'il y a lieu, reproduits *in extenso*. Ces documents sont réunis afin de permettre aux services de l'Etat et aux autorités locales de posséder des renseignements à jour qui pourront leur servir à élaborer leurs propres règlements en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes.

Catalogue et échange de films

Les films et les films fixes peuvent donner d'excellents résultats en ce qui concerne la formation professionnelle et l'information du public ; aussi le secrétaire général propose-t-il dans son rapport que le Secrétariat des Nations Unies publie, en collaboration avec les institutions spécialisées, un catalogue de films et de films fixes consacrés à l'habitation, à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes. Le Secrétariat des Nations Unies pourrait également aider les organismes officiels à se procurer, dans les divers pays, des films relatifs à ces questions.

Obtention de publications

Lorsqu'on éprouve dans un pays, en raison de la pénurie de devises étrangères, certaines difficultés à

obtenir, à des fins éducatives, les publications techniques paraissant dans un autre pays, on peut avoir recours au système des « bons de livres » de l'UNESCO, qui prévoit la délivrance, moyennant paiement dans la monnaie du pays, de bons permettant aux institutions et aux particuliers des pays à monnaie « faible » d'acheter des livres et des périodiques dans les pays à monnaie « forte ».

Expositions

Bien que l'utilité des expositions soit reconnue, le secrétaire général propose, dans son rapport, que les mesures prises à cet égard se bornent à faciliter, suivant les besoins, les dispositions relatives à l'échange d'objets à exposer.

Etudes et enquêtes

En plus des articles paraissant dans des périodiques de différentes institutions et organisations internationales, et en particulier dans le bulletin des Nations Unies intitulé *Habitation, urbanisme et aménagement des campagnes*, il faudra évidemment publier un certain nombre d'études détaillées et de rapports d'enquêtes sur des sujets spéciaux.

Le secrétaire général fait observer dans son rapport que l'un des plus grands services que puissent rendre les organisations internationales serait de publier, sur des questions particulières, des études techniques documentées qui soient rédigées de façon à être directement utilisables par l'administrateur ou le technicien. Il convient d'insister notamment sur la façon dont les services de l'Etat peuvent agir, en tenant compte non seulement des renseignements techniques, mais aussi des méthodes relatives à l'administration, à l'organisation sociale et à l'éducation.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Conseils

L'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations peuvent contribuer notablement à la coopération internationale en fournissant des services d'experts. Il semble extrêmement souhaitable que ces services d'experts soient offerts à un ou à plusieurs gouvernements, et même qu'ils soient mis à la disposition des organisations intergouvernementales, lorsque celles-ci ont à s'occuper de problèmes particuliers d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes.

Ces experts ou conseillers pourraient, soit être envoyés en mission individuellement pour s'occuper d'un aspect particulier du problème, soit être groupés en équipes qui auraient la compétence voulue pour s'occuper des divers aspects de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes, soit encore être associés à des spécialistes d'autres questions pour former des équipes répondant aux divers cas particuliers.

On propose, pour les années qui viennent, d'inclure l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes dans les programmes d'assistance aux gouvernements, grâce aux services d'experts fournis par l'Organisation des Nations Unies ou les institutions

spécialisées intéressées, suivant le cas, dans le cadre du programme élargi d'assistance technique aux pays insuffisamment développés.

Dans le cadre de l'œuvre ainsi poursuivie, on pourrait même aider les gouvernements à mettre en œuvre certains programmes nationaux particuliers et les conseiller quant à la réalisation de projets témoins concernant l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des campagnes.

Le choix de ces experts et les instructions qui leur sont données font toujours l'objet d'un soin particulier et leur travail est organisé après consultation avec toutes les institutions spécialisées et les organisations internationales dont la compétence est reconnue en la matière.

Bourses

Des bourses gérées par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées permettent aux personnes qualifiées qui font partie, ou sont appelées à faire partie, comme administrateurs ou comme techniciens, des services de l'Etat compétents en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes, d'étudier les derniers progrès réalisés dans un pays autre que le leur. De cette façon, l'expérience de chaque pays pourra profiter aux autres pays.

Cycles d'études

Les cycles d'études internationaux auxquels prennent part des spécialistes de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes constituent l'un des meilleurs moyens de diffuser des renseignements qu'il est plus facile de communiquer oralement ou par démonstration visuelle qu'au moyen de textes imprimés.

Réunions

Certaines questions relatives à l'habitation, à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes sont examinées aux séances ordinaires des divers organes des Nations Unies ou des institutions spécialisées, aux conférences régionales, comme celles qui se tiennent sous les auspices de la Commission des Caraïbes, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation des Etats américains, de l'Organisation européenne de coopération économique et de la Commission du Pacifique sud. En outre, d'importantes organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des campagnes tiennent des conférences et des réunions d'un grand intérêt.

Les consultations relatives à l'organisation des conférences ou de réunions consacrées aux questions présentant un intérêt pour plus d'une institution, et la fixation de l'ordre du jour de ces conférences sont déjà d'une pratique courante.

Une suggestion émise à l'origine par l'Assemblée générale des Nations Unies et tendant à la convocation d'une conférence internationale générale consacrée à l'habitat n'a pas été retenue ; on a préféré recourir plutôt à la diffusion de rapports techniques, à l'échange de renseignements et à l'organisation de petites réunions d'experts.